

# **PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-BERNARD du 27 JANVIER 2020 à 19 h 30**

**Etaient présents :** M. Bernard REY, Maire, Mme J. GUERRIER, MM Pierre-Louis BALLET et Francis BLOCH, Adjointes au Maire.

MMES Sylvie CHASSAGNE, Pascale LABART, Sandrine TESTAS (arrivée à 19h34) Marie LABROSSE (arrivée à 19h45) Emmanuelle CARGNELLI (arrivée à 19h33) M. Florent PATIN, M. Jean-Pierre PILLON, M. Arnaud LEGOUGE, Conseillers municipaux.

**Absent(s) excusé(s):** Mme Françoise EYRAUD, M. Jean BARTHOMEUF, M. G. BRIENS

**Secrétaire de séance :** Mme J. GUERRIER

**Date de la convocation :** 21 janvier 2020

**Date de l'affichage :** 21 janvier 2020

Le Procès-Verbal du conseil municipal du 17 décembre 2019 est approuvé à 0 voix CONTRE, 1 ABSTENTION (M. F. PATIN) et 11 voix POUR.

M. le Maire demande au conseil municipal l'autorisation d'ajouter deux points à l'ordre du jour :

- Adhésion à un groupement de commandes de la CCDSV pour l'achat de prestations de services de contrôles périodiques réglementaires des bâtiments et équipements ;
- Organisation du temps scolaire pour la rentrée 2020-2021.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'ajout de ces points à l'ordre du jour.

## **I – PRESENTATION DES TRAVAUX SUR LA BIODIVERSITE EFFECTUES PAR LES ETUDIANTS DE L'IET DE LYON ET REALISES EN PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION SPINOSA**

Il s'agit de la quatrième année de travail des étudiants de l'IET (Institut des Technologies de l'Environnement) de Lyon en partenariat avec l'Association SPINOSA.

Les étudiants, accompagnés de M. Christophe COTTAREL de l'Association SPINOSA, présentent leur travail sur les masses boisées de la commune (11 hectares de zones boisées ont été sélectionnés) ainsi que leurs propositions pour préserver la biodiversité dans différents secteurs.

Préconisations :

- Dans l'ancienne décharge (au Nord de la commune) il y a beaucoup de déchets. Les étudiants proposent la mise en place de poubelles.

Constat :

- Suite à une analyse d'eau détection d'une pollution fécale dans le Formans.

M. le Maire explique qu'il y a des rejets dans le Formans issus de la station d'épuration de St Didier de Formans qui est obsolète.

A titre indicatif, les étudiants ont estimé le budget de leur travail : pour 16 journées et demi de travail cela représente un coût de 17 000 € HT, et de 1 600 € pour le matériel.

Pour M. le Maire, l'identification des arbres remarquables est très intéressante. A ce sujet, les étudiants ont élaboré un questionnaire destiné à identifier les arbres remarquables, il sera distribué par l'association Spinosa aux propriétaires concernés.

Pour M. F. BLOCH, ce travail est très intéressant, il faut réapprendre aux gens à vivre avec la nature. D'ailleurs, l'éclairage public est éteint depuis plus de six mois, pour que les espèces animales retrouvent leur rythme de vie.

Il est proposé qu'un travail de synthèse soit fait par l'Association SPINOSA de l'ensemble des travaux réalisés par les étudiants. Une présentation sera faite lors d'une réunion publique à destination des spinosiens, afin de leur expliquer le travail réalisé sur la biodiversité.

M. le Maire et l'ensemble du conseil municipal remercient les étudiants et M. COTTAREL de cette présentation, et du travail effectué.

**II – DELIBERATION AUTORISANT LE MAIRE A ENGAGER, LIQUIDER ET  
MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET  
PRIMITIF 2020 (délibération n°D2020\_001)**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, AUTORISE Monsieur le Maire, jusqu'à l'adoption du budget primitif 2020, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (hors crédits afférents au remboursement de la dette) soit pour un montant maximal de 479 526 € (soit 1 918 104.03 x 25%).

M. le Maire indique que le conseil municipal actuel votera le compte administratif 2019, et que le budget pour 2020 sera voté par la prochaine municipalité.

**III – DELIBERATION CREATION D'EMPLOIS OCCASIONNELS  
(délibération n°D2020\_002)**

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, DECIDE d'autoriser le Maire à recruter des agents contractuels en cas de besoin pour faire face à l'absence des agents pour l'année en cours.

**IV – VENTE D'UN DELAISSE DE TERRAIN CHEMIN DE LA BRUYERE  
(délibérations n°D2020\_003 et D2020\_004)**

Considérant que la parcelle AI 120 située Chemin de la Bruyère constitue un terrain d'une surface de 25 m<sup>2</sup>;

Considérant la demande de M. et Mme JACOB d'acquérir la parcelle AI 120 qui jouxte leur propriété située au Chemin de la Bruyère (parcelles AI 99, 179 et 180) ;

Considérant que le terrain avait vocation à accueillir un transformateur électrique, et que ce projet ne sera pas réalisé ;

Le Conseil Municipal, accepte à l'unanimité :

- De déclasser la parcelle AI 120 et de l'intégrer dans le domaine privé de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- APPROUVE l'unanimité, la vente à M. et Mme JACOB de la parcelle AI 120, pour une superficie de 25 m<sup>2</sup>, au prix de 276 € le m<sup>2</sup> ;

- PRECISE que le bornage éventuel sera réalisé sur le site contradictoirement, et que les frais de géomètre et de notaire seront supportés par l'acquéreur.

<p><b>V – ADHESION A UN GROUPEMENT DE COMMANDES DE LA CCDSV POUR L'ACHAT DE PRESTATIONS DE SERVICES DE CONTROLES PERIODIQUES REGLEMENTAIRES DES BATIMENTS ET EQUIPEMENTS (délibération n°D2020_005)</b></p>
---

M. le Maire explique que Mme P. LABART a fait une consultation en interne des prestations de services de contrôles périodiques réglementaires des bâtiments et équipements municipaux.

La CCDSV propose de se regrouper pour mutualiser ces prestations. L'adhésion au groupement est de 100 € par commune.

Le temps que tout se mette en place à la CCDSV, la commune contractera un contrat avec le prestataire retenu à l'issue de la consultation menée par Mme P. LABART.

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'APPROUVER le principe de constitution d'un groupement de commande dit « d'intégration partielle » permettant l'achat mutualisé prestations de services de contrôles périodiques réglementaires des bâtiments et équipements ;
- D'AUTORISER l'adhésion de la commune au groupement de commandes ayant pour objet l'achat de prestations de services de contrôles périodiques réglementaires des bâtiments et équipements.

<p><b>VI – ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE POUR LA RENTREE 2020-2021 (délibération n°D2020_006)</b></p>
--

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, DECIDE de maintenir l'organisation de la semaine scolaire sur 4 jours avec les horaires suivants 08h30-11h30 et 13h30-16h30 à compter de l'année scolaire 2020-2021.

## VII – QUESTIONS DIVERSES

⇒ Forum de l'Emploi

Samedi 15 février 2020 de 9h à 13h à la salle polyvalente d'Ambérieux en Dombes

⇒ Demande d'enfants de l'école Spinosa pour la mise à disposition d'un terrain en bord de Saône pour élaborer une piste de VTT en terre.

M. le Maire recevra dans un premier temps les enfants. Il faudra voir pour déplacer le projet ailleurs que dans la peupleraie.

⇒ Revalorisation des indemnités des élus

L'article 92 2° de la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, revalorise les indemnités des maires et adjoints à compter du 29 décembre 2019. L'application de cette revalorisation nécessite une nouvelle délibération indemnitaire. M. le Maire propose de ne pas modifier l'enveloppe des indemnités des élus.

⇒ Bilan financier toilettes publiques rue de la Saône

Le coût total du projet s'élève à 32 756.08 € HT.

Le projet est financé par :

- Une subvention de la Région pour 16 199 €
- Une subvention DETR de la Préfecture de l'Ain pour 6 040 €
- Autofinancement pour 10 517.08 €

⇒ Elections municipales

Les 15 et 22/03/2020. Les élus s'inscrivent sur le tableau des permanences pour la tenue du bureau de vote.

⇒ CCAS

Spectacle Intercommunal des CCAS le vendredi 14/02 à 14h au Mille Club.

⇒ SleA

Lors de l'AG de novembre, deux prêts de 220 millions d'euros ont été contractés pour finir de déployer la fibre optique.

⇒ Commission des Finances

Lundi 17 février 2020 à 20 h

⇒ Commission Tourisme CCDSV du 14/01/2020 et Commission des déchets de la CCDSV

Un point est fait par Mme P. LABART.

⇒ SBI

Mme M. LABROSSE remercie M. J-P PILLON, Mme E. CARGNELLI et Mme Audrey RIGAULT pour leur aide et leur travail.

⇒ Soirée des professionnels du 14/01/2020

Bilan positif, 16 entreprises étaient présentes.

⇒ Garderie périscolaire

A la demande de M. Arnaud LEGOUGE, M. le Maire explique que le bilan sera communiqué aux élus en février.

⇒ Fibre optique

M. J-P PILLON indique qu'il n'est pas éligible à la fibre. M. le Maire précise qu'il y a d'autres spinosiens aussi dans ce cas. Il l'invite à faire un mail pour saisir le SleA.

⇒ 1<sup>er</sup> février : vente de fromage de la classe en 0 devant les commerces

⇒ Classes en 8 : loto organisé le dimanche 2 février au Mille Club

---

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H50.

**Prochain conseil municipal:**

- Lundi 09/03/2020 (vote du compte administratif et du compte de gestion)

---

Signatures :